



Plan d'Action Regional pour la Diversite Biologique Du Bassin Du Lac Tchad (PARB-BLT)

Version abrégée

31/07/2023



Table of Contents

Liste des figures	ii
Liste des tableaux	ii
Liste des Sigles et Acronymes	ii
Foreword.....	01
01. Introduction.....	02
1.1. Vision et Objectif du PARB.....	03
1.2. Portée et approche méthodologique d'élaboration du PARB.....	04
1.3. Théorie du changement du PARB.....	04
02. Stratégie de Mise en Œuvre du PARB.....	05
03. Acteurs et Mécanisme de Mise en Œuvre.....	10
3.1. Principes et Acteurs de Mise en Œuvre.....	10
3.2. Cadre Institutionnel, Politique et Juridique de Mise en Œuvre	11
3.3. Plan de Renforcement des Capacités	11
3.4. Stratégie de Communication et de Sensibilisation.....	11
3.5. Suivi et Evaluation de la Mise En Œuvre	11
3.6. Stratégie et Outils de Rapportage.....	11
3.7. Plan de Mobilisation des Ressources pour la Mise en Œuvre du PARB.....	11
3.8. Suivi Institutionnel au Niveau des États Membres	12
References Bibliographiques.....	13
Annexe.....	14

Liste des figures

Figure 1: Bassin hydrographique et bassin conventionnel du Lac Tchad	02
Figure 2: Variation de la superficie du Lac Tchad entre 1973-2013.....	03
Figure 3: Processus d'élaboration du Plan d'Action Régional pour la Biodiversité	04
Figure 4: Principe de mise en œuvre du PARB.....	10

Liste des tableaux

Tableau 1: Axes, cibles, activités et résultats attendus du PARB.	06
Tableau 2: Coût de la mise en œuvre du PARB par activité.....	14

Liste des Sigles et Acronymes

ADT	Analyse Diagnostique Transfrontalière
AGR	Activités Génératrices de Revenu
AME	Accords Multilatéral sur l'Environnement
BLT	Bassin du Lac Tchad
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
COP	Conférence des Parties
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GIZ	La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération Technique Allemande)
PAS	Programme d'Action Stratégique
PARB	Plan d'Actions Régionales pour la Biodiversité
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RCA	République Centrafricaine
SPANB	Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Biodiversité
UPG	Unité de Gestion du Projet
UNDP	United Nations Development Programme

Le Lac Tchad et son bassin actif constituent une importante ressource d'eau douce et un pôle de développement, d'échanges commerciaux et culturels entre les populations du Nord et du Sud du Sahara. Riche en ressource biologique, le bassin du lac Tchad abrite de nombreuses espèces animales et végétales qui depuis les décennies, constituent une source importante de revenu et de moyen de survie des populations contribuant ainsi à leur bien-être et au développement socio-économique de la sous-région. .

Cependant, force est de constater aujourd'hui que la richesse en ressources biologiques qu'abrite le Bassin du Lac Tchad (BLT) et qui est le socle du bien-être des populations, est soumise à de fortes pressions naturelles et anthropiques. La majorité des rapports sur l'état de l'environnement, le climat, la biodiversité et les terres ne cessent de nous rappeler que les écosystèmes du BLT subissent une dégradation continue. En effet, les techniques d'exploitation/gestion non durables des ressources, la pression démographique et les effets de la variabilité et du changement climatique apparaissent comme les principaux facteurs de cette dégradation de la diversité biologique dans le BLT. Ces facteurs contribuent progressivement à une baisse significative des ressources halieutiques et autres ressources naturelles du BLT observée ces dernières années, avec comme conséquences, une forte concurrence dans l'accès et l'exploitation desdites ressources du bassin ce qui entraîne des conflits sur l'utilisation des ressources et affecte les moyens de subsistance de la population ainsi que la dégradation des écosystèmes.

Pour répondre à ces défis, il est impératif pour nous d'adopter une approche intégrée de gestion des ressources en eau et la diversité biologique du BLT. Notre capacité à soigner notre beau Bassin et stopper les atteintes sur ses écosystèmes afin de protéger les services qu'il nous rend et rendra aux générations futures dépend du niveau de connaissance des écosystèmes naturels du Bassin, leurs états de dégradation et les besoins de restauration. C'est dans ce but que le Plan d'Action Régional pour la Biodiversité du Bassin du Lac Tchad 2023-2028 (PARB-BLT) a été élaboré pour contribuer à la gestion rationnelle de ressources biologiques du Bassin.

Le PARB-BLT pose les jalons qui permettent de repenser et de développer de nouvelles actions visant à combler les attentes des différentes parties prenantes. Il vise à : garantir une meilleure conservation et utilisation durable des ressources biologiques ; parvenir à une meilleure connaissance desdites ressources et enfin de satisfaire les besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques et génétiques au sein du Bassin.

Mon souhait le plus ardent serait que ce plan d'action puisse trouver, auprès des gouvernements, les partenaires au développement, le secteur privé, les ONG, les OSC, les peuples autochtones et communautés locales, les groupes des femmes et jeunes, etc.... l'intérêt et l'accompagnement nécessaire pour sa mise en œuvre effective et efficace, permettant ainsi, la protection et la préservation de l'écosystème du bassin du lac Tchad, qui représente notre patrimoine commun, en tant que ressources environnementales durables.

Je remercie le Secrétariat Exécutif de la CBLT, le Programme des Nations-Unies pour le Développement et le Fonds pour l'Environnement Mondial pour les appuis constants apportés pour la réalisation de ce document.



01. INTRODUCTION

Le Lac Tchad et son bassin actif (Fig.1) constituent une importante ressource d'eau douce et un pôle de développement, d'échanges commerciaux et culturels entre les populations du Nord et du Sud du Sahara. Près de vingt-deux (22) millions de personnes majoritairement pauvres tirent leurs subsistances des activités menées sur le Lac Tchad. Malheureusement, aujourd'hui nous observons un fort rétrécissement de la superficie du lac (fig.2), qui est passé de 15148 km² en 1973 à 2500 km² de nos jours, même pendant les hautes périodes¹

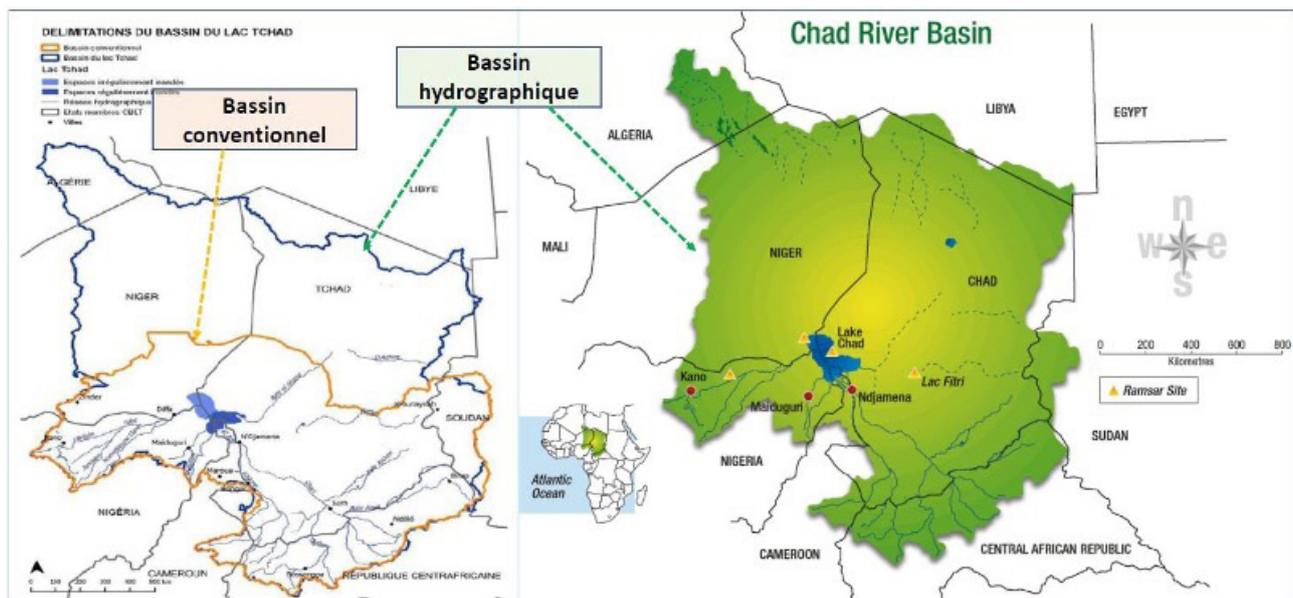


Figure 1: Bassin hydrographique et bassin conventionnel du Lac Tchad (source : état des lieux du bassin du lac Tchad, 2016).

Cependant, d'ici à 2025, la population du bassin avoisinera les 50 millions selon les projections démographiques actuelles. Cette explosion démographique risquera d'entraîner une baisse significative des ressources halieutiques et autres ressources naturelles du lac, avec comme conséquences, une concurrence dans l'accès et l'exploitation desdites ressources du bassin par les populations, la multiplication des défis de gestion et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources ainsi que la dégradation des écosystèmes.

¹ IROHALLATI NDARA Pierre, hydrologue/ CBLT, atelier international consacré à la pénurie d'eau prendre des mesures au sein des bassins transfrontaliers et réduire les impacts sur la santé mesures pratiques pour réduire la pénurie d'eau dans le bassin du lac Tchad, Genève –suisse 11 –12 décembre 2017.

Pour répondre à ces défis, la CBLT a élaboré vers la fin des années 2000 à 2008, plusieurs documents stratégiques dont la Stratégie de Gestion des Ressources Naturelles, le Programme d'Action Stratégique (PAS), l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT), qui sont en fait des outils complémentaires de planification et d'aide à la décision et a mis à jour

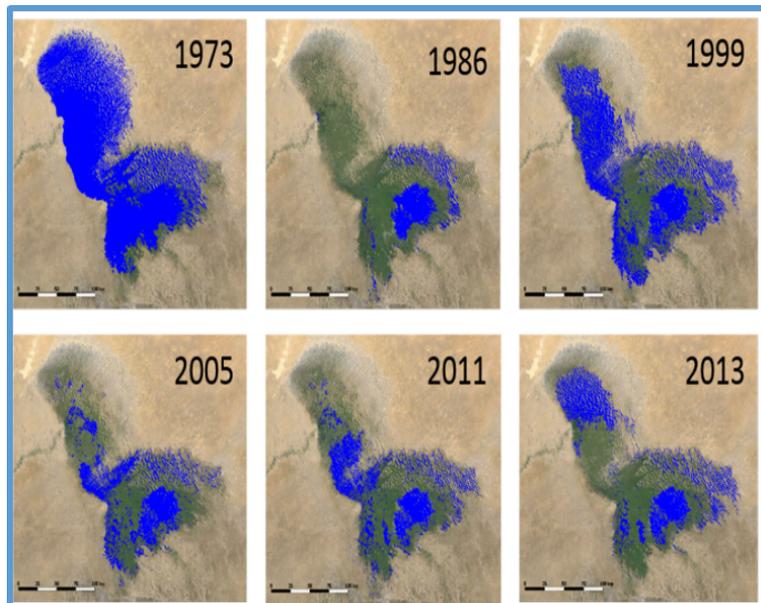


Figure 2: Variation de la superficie du Lac Tchad entre 1973-2013

en 2016 le rapport sur l'état de l'écosystème du lac Tchad.

Nonobstant l'élaboration et la mise en opération de ces différents documents stratégiques, force est de constater que la richesse en ressources biologiques qu'abrite le BLT et qui est le socle du bien-être de la population, est soumise à de fortes pressions naturelles et anthropiques. La variabilité hydrologique et la disparition d'eau douce, la pollution des eaux, la sédimentation dans les fleuves et les plans d'eau, les changements dans l'utilisation des terres, l'atteinte et la modification des écosystèmes, les espèces envahissantes, les effets directs et indirects du changement climatique, la pression démographique sont autant de facteurs qui accentuent la pression déjà forte sur les

ressources biologiques du bassin. Ces derniers sont aujourd'hui de manière directe ou indirecte responsable de la perte de la biodiversité qui est observée dans le bassin. D'après la liste rouge de l'UICN, les conséquences de la destruction des habitats naturels de la faune sont à l'origine de l'état alarmant de la plupart des espèces du bassin, dont certaines sont en danger critiques et d'autres, simplement en danger. Les conséquences de cette situation sont entre autres, la disparition de certaines espèces animales et végétales, l'altération des sols, la disparition des zones humides, la réductions des activités économiques menées par les populations et l'impact négative sur la santé humaine.

Dans la perspective d'apporter une réponse efficace et efficiente aux défis dont fait face le bassin sur la question de gestion des ressources biologiques, l'élaboration d'un plan d'actions régionales qui tient compte des approches du nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal adopté lors de la COP-15 de la CDB est nécessaire.

1.1. Vision et Objectif du PARB

De manière stratégique, la vision du PARB s'inscrit dans la dynamique de la vision de la CBLT qui stipule que: «d'ici 2025 la région du Lac Tchad aimerait voir à l'horizon 2025, le Lac Tchad "Héritage Commun" et les autres zones humides conservés durablement pour assurer la sécurité économique des ressources de l'écosystème d'eau douce, une biodiversité et des ressources aquatiques durables dans le bassin et dont l'utilisation doit être équitable pour satisfaire les besoins de la population du bassin et réduire ainsi le niveau de la pauvreté». À ce titre, la vision du PARB stipule que :

“

“By 2028, the natural resources and once lush landscapes of the Lake Chad Basin are rehabilitated and managed sustainably and equitably to build resilience to climate change, support inclusive economic growth, prosperity and improve social cohesion, spirit of solidarity and sharing in a regional context of peace and security”.

”

L'objectif global dudit PARB est de renforcer la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques du BLT par la restauration et la gestion rationnelle des écosystèmes, en particulier des habitats sensibles pour la survie des espèces du bassin et le bien-être des populations. En fixant l'objectif susmentionné, le BLT s'attend à une amélioration des cadres politiques et institutionnels de gestion des ressources biologiques, la restauration des écosystèmes du Bassin,

la conservation de la faune et de la flore, à la création d'activités génératrices de revenus et enfin au renforcement de la résilience communautaire pour accroître les efforts de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des ressources biologiques dans le BLT.

1.2. Portée et approche méthodologique d'élaboration du PARB

Avec une portée sous régionale, l'élaboration du présent document a suivi 6 principales étapes telles que présentées dans la figure 3 ci-dessous :

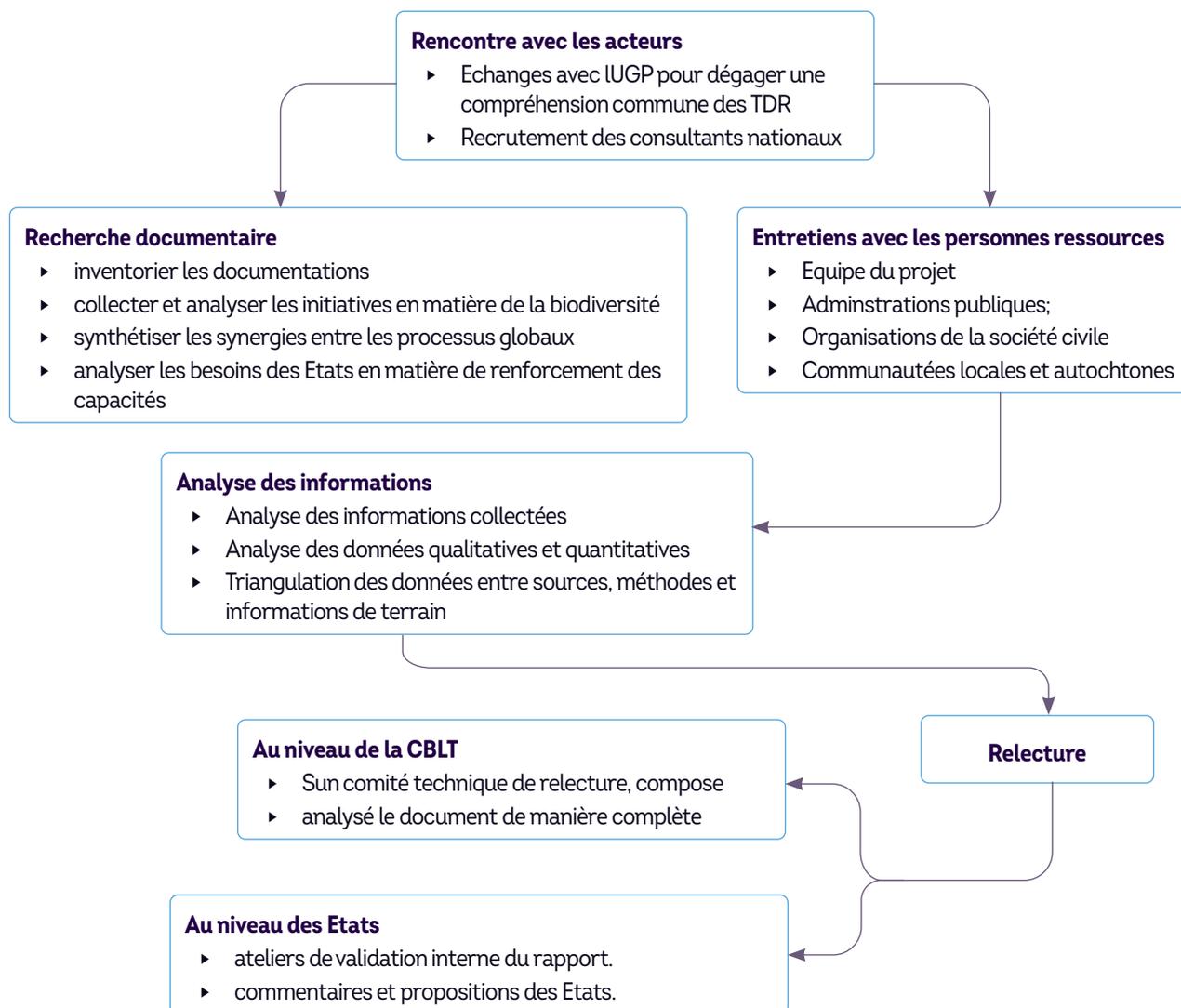


Figure 3: Processus d'élaboration du Plan d'Action Régional pour la Biodiversité

1.3. Théorie du changement du PARB

Le PARB repose sur une théorie de changement qui suppose que des actions politiques et stratégiques urgentes aux niveaux sous-régional et national (pays membres de la CBLT) sont nécessaires pour transformer les systèmes économiques, sociaux et financiers afin que les tendances qui ont accentué la perte de la biodiversité se stabilisent d'ici à 2028 au plus tard et permettent aux écosystèmes naturels du bassin d'être restaurés. Elle reconnaît qu'une approche commune associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société est nécessaire pour apporter les changements requis au cours des cinq prochaines années, qui serviront de tremplin à la réalisation de la vision de la CBLT.



02. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PARB

La mise en œuvre du présent PARB s'articulera autour de trois axes d'intervention qui sont considérés comme des composantes prioritaires. Chaque axe se décline en cibles (objectifs spécifiques) comportant chacune des activités et des résultats attendus (voir tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1 : Axes, cibles, activités et résultats attendus du PARB.

AXE 1. AMÉLIORATION DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES BIOLOGIQUE			
Cibles	Activités	Résultats Attendus	Responsables
Cible 1.1. Promouvoir la politique de gestion (Durable) des ressources biologiques du bassin.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appuyer la mise en place d'un cadre politique de restauration de la biodiversité dans le bassin ; ▶ Appuyer la prise en compte des enjeux de biodiversité en lien avec le Cadre Mondial de la biodiversité de Kuming-Montréal et les stratégies nationales de développement ; ▶ Appuyer la révision du cadre légal et institutionnel et les réformes politiques en faveur de la gestion des ressources biologiques dans les Etats membres en lien avec le Cadre Mondial de la biodiversité de Kuming-Montréal 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un cadre politique de restauration de la biodiversité existe ; ▶ La biodiversité est prise en compte dans les politiques nationales de développement ; ▶ La révision du cadre légal et institutionnel en faveur de la gestion des ressources biologiques dans le bassin est faite. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc
Cible 1.2. Inciter les Etats membres à développer et renforcer leurs politiques en matière de valorisation et d'utilisation durable des ressources biologiques du bassin.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appuyer les Etats membres à mettre en place des systèmes ou des programmes de suivi et de surveillance efficaces et efficients de l'utilisation durable des ressources naturelles du Lac Tchad ; ▶ Appuyer, au niveau de chaque Etat membre la mise en place d'une plateforme d'échange de la société civile sur les questions touchant la valorisation et l'utilisation durable des ressources biologiques du bassin. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des systèmes de contrôle et de surveillance efficaces de l'utilisation durable des ressources biologiques sont développés ; ▶ Une plate-forme d'échange de la société civile sur les questions touchant la valorisation des ressources biologiques est mise place. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc
Cible 1.3. Impliquer toutes les parties prenantes dans la prise de décision sur l'amélioration de la gestion durable des ressources biologiques du bassin.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place un programme de sensibilisation et de renforcement des capacités des élus, des autorités administratives, des peuples autochtones et communautés locales, des jeunes, les femmes sur l'amélioration de la gestion durable des ressources biologiques du bassin ; ▶ Mettre en place un réseau de communes pour accroître la participation des élus locaux dans la mise en application des politiques sur l'amélioration de la gestion des ressources biologiques du bassin. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un programme de sensibilisation et de renforcement des capacités des élus, des autorités administratives, des peuples autochtones et communautés locales, des jeunes, les femmes sur l'amélioration de la gestion durable des ressources biologiques du bassin est en place ; ▶ Un réseau de communes pour accroître la participation des élus locaux dans la mise en application des politiques sur l'amélioration de la gestion des ressources biologiques du bassin est mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc
Cible 1.4. Capitaliser les expériences pertinentes et les savoir-faire traditionnels pour une gestion durable des ressources biologiques du bassin	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer un cadre de concertation au niveau national en vue de partager les expériences et les bonnes pratiques au niveau régional sur la gestion des ressources biologiques du bassin. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un cadre de concertation au niveau national en vue de partager les expériences et les bonnes pratiques au niveau régional sur la gestion des ressources biologiques du bassin est créé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc
Cible 1.5. Renforcer l'éveil politique au niveau des Etats sur la gestion des ressources biologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer le dialogue entre les Etats membres sur les questions de gestion des ressources biologiques du bassin du Lac Tchad ; ▶ Appuyer la mise en œuvre des plans d'action pour optimiser les efforts de surveillance de l'utilisation des ressources aux niveaux national et régional ; ▶ Redynamiser le réseau des parlementaires du Bassin du Lac Tchad pour mener un lobbying et plaider permanent auprès des décideurs politiques sur la prise en compte de la biodiversité dans l'allocation des ressources budgétaires au niveau national ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les Etats membres disposent d'un cadre de dialogue sur les questions de gestion des ressources biologiques du bassin du Lac Tchad ; ▶ Des plans d'action pour optimiser les efforts de surveillance de l'utilisation des ressources aux niveaux national et régional est réalisés ; ▶ Le réseau des parlementaires du Bassin du Lac Tchad est fonctionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc
Cible 1.6. Rendre les mesures de contrôle des ressources biologiques du bassin plus efficaces	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appuyer l'application des mesures de contrôle de l'utilisation des ressources biologiques du Lac Tchad ; ▶ Renforcer la surveillance des niveaux d'eau du Lac Tchad et de ses tributaires afin de garantir les débits écologiques dans le bassin 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les mesures de contrôle de l'utilisation des ressources biologiques du Lac Tchad sont fonctionnelles ; ▶ La surveillance des ressources en eau du Lac Tchad se fait régulièrement pour garantir les débits écologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc

AXE 1. AMÉLIORATION DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES BIOLOGIQUE

<p>Cible 1.7. Harmonise policies and strategies for the management of the basin's biological resources</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mener des études pour évaluer le niveau de convergence des politiques et stratégies de gestion des ressources biologiques des pays membres du bassin ; ▶ Élaborer un document de stratégie et de politique commune pour la gestion des ressources biologiques du bassin. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le niveau de convergence des politiques et stratégies de gestion des ressources biologiques des pays membres du bassin est évalué ; ▶ Un document de stratégie et de politique commune pour la gestion des ressources biologiques du bassin est élaboré. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc
<p>Cible 1.8. Promouvoir l'utilisation et la gestion durable des écosystèmes du bassin</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer et mettre en œuvre un programme de réhabilitation des corridors des zones-tampons et des portions des terres appropriées illégalement ; ▶ Développer des programmes pilotes pour la conservation et la gestion durable des zones humides ; ▶ Promouvoir les activités de restauration des écosystèmes et des terres dégradées du bassin ; ▶ Elaborer des projets pilotes d'écotourisme basés sur les modèles existants et réussis sous d'autres pays. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un programme de réhabilitation des corridors, des zones-tampons et des portions des terres appropriées illégalement est développé et mis en œuvre ▶ Les programmes pilotes pour la conservation et la gestion durable des zones humides sont développés ; ▶ Les activités de restauration des écosystèmes et terres dégradés du bassin sont promues ; ▶ Les projets pilotes d'écotourisme basés sur les modèles existants et réussis sont élaborés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc
<p>Cible 1.9. Renforcement des capacités des parties prenantes sur la gestion des ressources biologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer et mettre en œuvre les programmes de sensibilisation et d'éducation sur la gestion durable des ressources biologiques et des services écosystémiques du bassin ; ▶ Développer les initiatives de renforcement des capacités sur la gestion durable des ressources biologiques et des services écosystémiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les pays de la BLT disposent et mettent en œuvre les programmes de sensibilisation et d'éducation sur la gestion durable des ressources biologiques et les services écosystémiques ; ▶ Des initiatives de renforcement des capacités sur la gestion durable des ressources biologiques et des services écosystémiques sont développées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc

AXE.2. AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DU SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE BLT

<p>Cible 2.1. Améliorer les connaissances sur la biodiversité dans le bassin</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser l'état de lieux de la biodiversité du bassin et l'évaluation périodique et systématique des acteurs d'intervention ; ▶ Réaliser des inventaires périodiques et suivi écologique des ressources biologiques du bassin ; ▶ Mettre en place un système de base des données solide sur les ressources biologiques du bassin pour une meilleure planification. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'état de lieux de la biodiversité du bassin et l'évaluation périodique et systématique des acteurs d'intervention est réalisé ; ▶ Des inventaires périodiques et suivi écologique des des ressources biologiques du bassin sont réalisées ; ▶ Un systèmes de bases des données solides sur les ressources biologiques du bassin est mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc
<p>Cible 2.2. Assurer le suivi efficace de la biodiversité dans le bassin</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Evaluer périodiquement le niveau de dégradation des ressources biologiques du bassin ; ▶ Mettre en place un système de suivi, de collecte et de gestion des informations sur la biodiversité ; ▶ Promouvoir le partage et la diffusion des résultats du suivi de la biodiversité dans le bassin ; ▶ Promouvoir les bonnes pratiques de suivi géré par les communautés bénéficiaires ▶ Evaluer le niveau de mise en œuvre du PARB par les Etats membres ; ▶ Engager le dialogue avec les parties prenantes sur les résultats de l'analyse de l'évaluation de la biodiversité et la mise en œuvre du PARB, et formuler des recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le niveau de dégradation des ressources biologiques du bassin est connu ; ▶ Un système de suivi, de collecte et de gestion des informations sur la biodiversité est fonctionnel ; ▶ Le partage et la diffusion des résultats du suivi de la biodiversité dans le bassin est promu ; ▶ Le niveau de mise en œuvre du PARB par des Etats membres est évalué et connu ; ▶ Les bonnes pratiques du suivi géré par les communautés bénéficiaires sont promues ; ▶ Le dialogue avec les parties prenantes sur les résultats de l'analyse de l'évaluation de la biodiversité et la mise en œuvre du PARB est engagé et les recommandations formulées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc

AXE 3. UTILISATION DURABLE ET PARTAGE ÉQUITABLE DES BÉNÉFICES ISSUS DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES ET GÉNÉTIQUES

<p>Cible 3.1. Renforcer le développement des chaînes de valeurs des ressources biologiques et génétiques du bassin</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les capacités des groupes communautaires sur le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages issues de l'exploitation des ressources génétiques (APA) ; ▶ Evaluer et valoriser les savoirs traditionnels associés aux ressources biologiques et génétiques ; ▶ Développer les chaînes de valeurs basées sur les ressources biologiques du BLT ; ▶ Opérationnaliser le processus d'obtention des permis d'exploitation des PFNL dans les Etats du BLT. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les capacités des groupes communautaires sont réellement renforcées sur le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages issues de l'exploitation des ressources génétiques (APA) ; ▶ Les savoirs traditionnels associés aux ressources biologiques et génétiques sont évalués et valorisés ; ▶ Les chaînes de valeurs basées sur les ressources biologiques du BLT sont développées ; ▶ Le processus d'obtention des permis d'exploitation des PFNL dans les Etats du BLT est opérationnel 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc
<p>Cible 3.2. Renforcer les activités socio-économiques des communautés locales en tenant compte de l'aspect genreg into account the gender aspect</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place les initiatives génératrices des revenus ciblant les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables ; ▶ Appuyer les petits producteurs dans les domaines de production vivrière et des petits bétails ; ▶ Créer des innovations agro-pastorales durables à l'endroit des populations autochtones et locales ; ▶ Créer les mécanismes autochtones en matière d'activités génératrices des revenus (AGR) en lien avec la protection des ressources biologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des initiatives génératrices de revenus ciblant les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables sont mises en place ; ▶ Les petits producteurs dans les domaines de production vivrière et des petits bétails sont appuyés ; ▶ Des innovations agro-pastorales durables à l'endroit des populations autochtones et locales sont créées ; ▶ Les mécanismes autochtones en matière d'activités génératrices des revenus (AGR) en lien avec la protection des ressources biologiques sont créées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc
<p>Cible 3.3. Appuyer et accompagner les peuples autochtones et communautés locales dans la création des activités alternatives pour réduire les pressions sur les ressources biologiques du bassin</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Promouvoir les activités dans le domaine des énergies renouvelables ; ▶ Promouvoir les activités dans le domaine de l'aquaculture, de compostage et de cultures fourragère ; ▶ Inciter les communautés à promouvoir des actions de recyclage des déchets pour contribuer à l'assainissement des écosystèmes du bassin ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les activités dans le domaine des énergies renouvelables sont promues ; ▶ Les activités dans le domaine de l'aquaculture, de compostage et de cultures fourragère sont promues ; ▶ Les communautés sont incitées à promouvoir des actions de recyclage des déchets pour contribuer à l'assainissement des écosystèmes du bassin ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc
<p>Cible 3.4. Appuyer et renforcer les capacités des producteurs agricoles et les filières associées dans l'utilisation des techniques de production saines en lien avec la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la biosécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appuyer et encourager les producteurs agropastoraux dans l'utilisation des intrants bio dans leur chaîne de production ; ▶ Renforcer les capacités des parties prenantes sur le Protocole de Cartagena et ses modalités de mise en œuvre ; ▶ Accompagner et appuyer les Etats membres pour développer des instruments juridiques relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la biosécurité ; ▶ Mettre en place un laboratoire agrégé de biotechnologie qui tient compte de la biosécurité au niveau du bassin. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les producteurs agropastoraux sont appuyés et encouragés dans l'utilisation des intrants bio dans leur chaîne de production ; ▶ Les capacités des parties prenantes sont renforcées sur le Protocole de Cartagena et ses modalités de mise en œuvre ; ▶ Les Etats membres sont accompagnés et appuyés pour développer des instruments juridiques relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la biosécurité ; ▶ Un laboratoire agrégé de biotechnologie est mis en place et tient compte de la biosécurité au niveau du bassin. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc

AXE 3. UTILISATION DURABLE ET PARTAGE ÉQUITABLE DES BÉNÉFICES ISSUS DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES ET GÉNÉTIQUES

<p>Cible 3.5. Promouvoir la gouvernance locale des ressources biologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les capacités des populations locales en matière de gouvernance des ressources biologiques ; ▶ Renforcer les connaissances des acteurs locaux sur le processus de dégradation des terres en vue d'une utilisation rationnelles des ressources biologique du bassin ; ▶ Impliquer les leaders communautaires dans les instances de prise de décision en matière de gestion durable des ressources biologiques du bassin ; ▶ Appuyer la prise en compte les questions de gestion durable des ressources dans le processus d'élaboration ou d'actualisation des Plans de Développement Régionaux/ ou Provinciaux/Communaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les capacités des populations locales sont renforcées en matière de gouvernance des ressources biologiques ; ▶ Les connaissances des acteurs locaux sur le processus de dégradation des terres en vue d'une utilisation rationnelles des ressources biologique du bassin sont renforcées ; ▶ Les leaders communautaires sont impliqués dans les instances de prise de décision en matière de gestion durable des ressources biologiques du bassin ; ▶ Les questions de gestion durable des ressources biologiques sont prises en compte dans le processus d'élaboration ou d'actualisation des Plans de Développement Régionaux/ ou Provinciaux/ Communaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc
<p>Cible 3.6. Accroître la participation du public dans la gestion durable des ressources biologiques du bassin</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appuyer les micro-projets à base communautaire sur la gestion et utilisation durable des ressources biologiques dans le bassin ; ▶ Mettre sur pied un programme des « Amis du Bassin Lac Tchad » dans l'objectif d'organiser une compétition annuelle sur les bonnes pratiques en matière de gestion durable des ressources biologiques du bassin. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des micro-projets à base communautaire sur la gestion et utilisation durable des ressources biologiques dans le bassin sont appuyés ; ▶ Un programme des « Amis du Bassin Lac Tchad » est mis sur pied dans l'objectif d'organiser une compétition annuelle sur les bonnes pratiques en matière de gestion durable des ressources biologiques du bassin. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc
<p>Cible 3.7. Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables au sein des communautés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les capacités des communautés locales sur l'utilisation des énergies renouvelables ; ▶ Appuyer les communautés locales en vue de l'accès aux équipements sur les énergies renouvelables dans le bassin. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les capacités des communautés locales sont renforcées sur l'utilisation des énergies renouvelables ; ▶ Les communautés locales sont appuyées en vue de l'accès aux équipements sur les énergies renouvelables dans le bassin. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CBLT, institutions œuvrant l'environnement, les ministères de tutelle, etc



03. ACTEURS ET MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE

3.1. Principes et Acteurs de Mise en Œuvre

La mise en œuvre du présent PARB se conformera aux principes du développement durable, au principe de prévention, au principe de préleveur-payeur, et au principe d'utilisation par les Etats, comme illustré par le schéma ci-dessous.

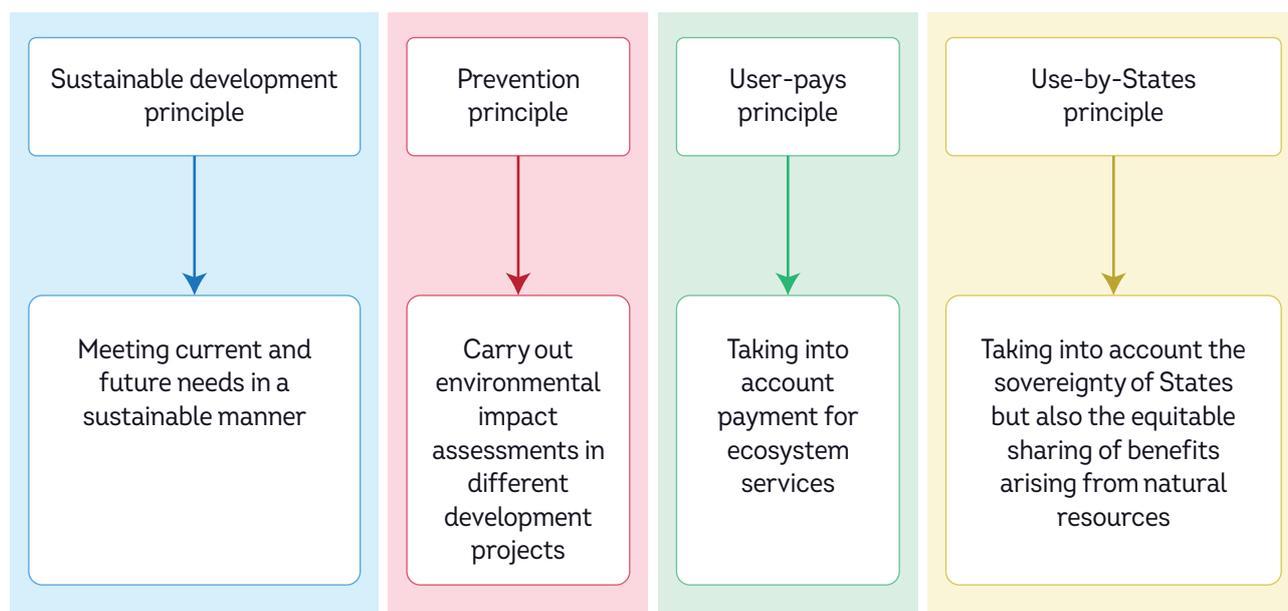


Figure 4: Principe de mise en œuvre du PARB.

L'atteinte des objectifs et la mise en œuvre pratique du PARB exigent un environnement juridique et institutionnel favorable et une expertise pertinente pour une communication efficace. Ces préoccupations sont prises en compte à travers les axes d'intervention, visant à créer un cadre de gouvernance responsable. Une dimension importante de ce cadre concerne l'opérationnalisation et la mise en œuvre des conventions internationales sur la biodiversité. Le renforcement des capacités à tous les niveaux et la mise en œuvre d'un système efficace de suivi-évaluation constituent des composantes clés du cadre de gouvernance.

La mise en œuvre du PARB se fera par les acteurs suivants :

- ▶ Les États et leurs démembrements ;
- ▶ Les élus locaux;

- ▶ Les partenaires techniques et financiers ;
- ▶ Le secteur privé;
- ▶ Les Collectivités Territoriales;
- ▶ Les communautés rurales et autochtones ;
- ▶ Les organisations de la société civile ;
- ▶ Les autorités coutumières et communales ;
- ▶ Les associations des jeunes et des femmes ;
- ▶ Les groupes religieux ;
- ▶ Les institutions de recherche et de formation ;
- ▶ Les médias.

3.2. Cadre Institutionnel, Politique et Juridique de Mise en Œuvre

Le cadre institutionnel de la mise en œuvre du PARB est constitué des ministères au sein desquels un point focal national CBLT est désigné, ainsi que les ministères sectoriels responsables des questions de gestion des ressources biologiques dans les pays membres. Sur le plan politique, la mise en œuvre du présent plan, s'appuie sur le cadre politique du sommet des Chefs d'États, le Conseil des ministres, et sur le secrétariat exécutif de la CBLT. Enfin, le dispositif juridique et réglementaire regroupe les textes nationaux et ceux de la CBLT ainsi que ceux des AME.

3.3. Plan de Renforcement des Capacités

Ce plan concerne les compétences des parties prenantes en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, tout en promouvant les savoir-faire régionaux, nationaux et locaux. En ce qui concerne la coordination et l'harmonisation des activités de mise en œuvre du PARB, il est recommandé de renforcer les structures existantes, telles que les structures gouvernementales, les organisations de la société civile ainsi que le secteur privé.

3.4. Stratégie de Communication et de Sensibilisation

Afin d'assurer la durabilité du PARB, il est essentiel d'identifier et de répondre aux exigences de renforcement des capacités techniques par des campagnes de sensibilisation et de communication à tous les niveaux, sur tous les aspects et pour tous les groupes cibles concernés, conformément à l'évaluation des besoins en capacités. Une bonne communication et sensibilisation permettra une forte mobilisation des parties prenantes clés.

3.5. Suivi et Evaluation de la Mise En Œuvre

La surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du PARB impliquent la définition et l'utilisation des d'indicateurs spécifiques au PARB, ce qui nécessite la mobilisation de ressources importantes en fonction des besoins et des moyens humains et financiers pour collecter des données dans le seul but de renseigner les indicateurs sélectionnés. Par conséquent, il a été décidé d'utiliser, dans la mesure du possible, des indicateurs pour lesquels des systèmes existent déjà pour rendre compte des progrès réalisés (voir tableau 1).

3.6. Stratégie et Outils de Rapportage

Le rapportage se fera par la collecte des données à partir de différentes sources, les organiser et les présenter de telle manière qu'elles soient facilement lisibles et interprétables. Deux possibilités de rapportage seront utilisées:

- ▶ Un système de rapportage en ligne qui permet aux Etats membres de fournir les informations dans le cadre de la mise en œuvre du PARB ; ou
- ▶ Un système standard de rapportage, qui permet aux Etats membres de renseigner, sur la base d'un modèle de rapport fourni par la CBLT.

3.7. Plan de Mobilisation des Ressources pour la Mise en Œuvre du PARB

La mise en œuvre du PARB requiert des ressources suffisantes. Ces ressources pourront provenir d'un autre projet formuler à l'endroit du FEM qui viserait à mettre en œuvre les axes du PARB. Comme prélude à un tel événement, un plan

d'investissement détaillé devra être élaboré, définissant des activités spécifiques et les coûts pour réaliser les objectifs identifiés dans le PARB. Les partenaires potentiels pourront être : FEM, PNUD, Banque Mondiale, Banque Africaine pour le Développement, GIZ, Union Européenne, etc Les institutions financières internationales peuvent aussi être sollicitées pour des prêts. Enfin, d'autres initiatives à l'instar du développement du partenariat stratégique sud-sud, pour mobiliser des ressources pourront être développées sans oublier l'importance et la nécessité de renforcer les contributions des pays membres

3.8. Suivi Institutionnel au Niveau des États Membres

Au niveau sous régional, le suivi institutionnel de la mise en œuvre du PARB sera assuré par la CBLT, à travers les ministères points focaux de la CBLT et ceux en charge de la gestion des ressources biologiques dans les États membres. Les missions de surveillance devront faire remonter de façon périodique les informations issues de leur contrôle à la CBLT qui pourra aussi commettre un cabinet de surveillance externe et qui travaillera avec les États membres pour la vérification de la qualité et le suivi de la mise en œuvre du PARB.



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ▶ B. NGOUNOU NGATCHA, J. LEMOALLE, Variabilité des paysages et de la biodiversité du Petit lac Tchad, 2014.
- ▶ BALARABE M.L., 2005 – Biodiversity study in the Nigerian sector of the Lake Chad basin, Final report. Lake Chad Basin GEF Project RAF/00/G31/P070252.
- ▶ Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, (2013).
- ▶ CARMOUZE J-P., DURAND J-R., LÉVÊQUE C. (eds), 1983 – Lake Chad. Ecology and productivity of a shallow tropical ecosystem. Monographiae Biologica 53, La Haye, W. Junk: 575 p.
- ▶ CITES (La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), 2013 – [en ligne] Disponible sur <http://www.cites.org/fra/disc/species.php> (consulté le 15.10.2013).
- ▶ De Wasseige C., Devers D., De Marcken P., Eba'a Atyi R. & Mayaux P.-H., (2009) : Les forêts du bassin du Congo – Etat des forêts 2008. Office des publications de l'UE, 13 p.
- ▶ DURAND, J.R. ; LEVEQUE, C. Flore et faunes aquatiques de l'Afrique Sahelo-soudanienne. Paris (FR) : Orstom, 1980-1981.- 2 tomes, 873 p.
- ▶ Extrait du Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad, (2016).
- ▶ FAO Tchad 1998 – Élaboration de la stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la diversité biologique. Projet CHD/96/G31/B/IG/99, 67 p multigr.
- ▶ FOTIUS G., 1974 – Problèmes posés par l'évolution de la végétation liée à la baisse du Lac Tchad. ORSTOM, N'Djaména, 30 p. multigr.
- ▶ IPBES (2019) : Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, et H. T. Ngo (éditeurs). Secrétariat de l'IPBES, Bonn. 1,148 pages.
- ▶ L'Union européenne, Audit Environnemental Conjoint sur l'Assèchement du Lac Tchad, 2015.
- ▶ Le Bassin du Tchad, une source de vie pour l'homme, la nature et la paix, 2019.
- ▶ Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad, 5ème Rapport National sur la Biodiversité, 2014.
- ▶ Ministère de la Coopération. Paris. FR ; ORSTOM. N BILLON, B. ; GUISCAFRE, J. ; HERBAU, J. ; OBERLIN, G. ORSTOM. Paris. FR. Etude des potentialités du bassin conventionnel du lac Tchad : pédologie. Paris (FR): Orstom,1979.- 238 p.
- ▶ N BILLON, B.; GUISCAFRE, J.; HERBAU, J.; OBERLIN, G. ORSTOM. N BILLON, B.; GUISCAFRE, J.; HERBAU, J.; OBERLIN, G. ORSTOM. Paris. FR. Le Bassin du fleuve Chari. Paris (FR) : Orstom, 1974.- 481 p.
- ▶ PIAS, J. Carte pédologique du Tchad à 1/1 000 000 : notice explicative. Volume 1 Centre de Fort-Lamy(TD) : Orstom, 1970.- 197 p.
- ▶ Programme d'Action Stratégique (PAS) du Bassin du Lac Tchad 2023-2037, 2022.
- ▶ Rapport de la consultation régionale sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 pour l'Afrique, Addis-Abeba, 2-5 Avril 2019.
- ▶ Reconnaissance de la végétation du lac Tchad entre janvier 1974 et juin 1976. ORSTOM, N'Djaména, 13 p.
- ▶ UICN, Bassin du Lac Tchad Programme Afrique Centrale et Occidentale Leçons apprises des expériences pilotes de gestion durable des ressources naturelles, 2008.
- ▶ UNEF, L'intégration de la biodiversité et du développement, 2010.

ANNEXE

Tableau 2 : Coût de la mise en œuvre du PARB par activité

AXE 1. AMÉLIORATION DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES BIOLOGIQUE							
Cibles	Activités	A1	A2	A3	A4	A5	Budget (USD)
Cible 1.1. Promouvoir la politique de gestion (Durable) des ressources biologiques du bassin.	Appuyer la mise en place d'un cadre politique de restauration de la biodiversité dans le bassin						5,902,000
	Appuyer la prise en compte des enjeux de biodiversité en lien avec le Cadre Mondial de la biodiversité de Kuming-Montréal et les stratégies nationales de développement						9,554,000
	Appuyer la révision du cadre légal et institutionnel et les réformes politiques en faveur de la gestion des ressources biologiques dans les Etats membres en lien avec le Cadre Mondial de la biodiversité de Kuming-Montréal						7,928,000
Cible 1.2. Encourage Member States to develop and strengthen their policies for the enhancement and sustainable use of the basin's biological resources.	Appuyer les Etats membres à mettre en place des systèmes ou des programmes de suivi et de surveillance efficaces et efficients de l'utilisation durable des ressources naturelles du Lac Tchad						12,525,000
	Appuyer, au niveau de chaque Etat membre la mise en place d'une plateforme d'échange de la société civile sur les questions touchant la valorisation et l'utilisation durable des ressources biologiques du bassin						7,930,000
Cible 1.3. Involve all stakeholders in decision-making on improving the sustainable management of the basin's biological resources.	Mettre en place un programme de sensibilisation et de renforcement des capacités des élus, des autorités administratives, des peuples autochtones et communautés locales, des jeunes, les femmes sur l'amélioration de la gestion durable des ressources biologiques du bassin						11,451,000
	Mettre en place un réseau de communes pour accroître la participation des élus locaux dans la mise en application des politiques sur l'amélioration de la gestion des ressources biologiques du bassin						6,466,000
Cible 1.4. Capitalise on relevant experience and traditional know-how for the sustainable management of the basin's biological resources.	Créer un cadre de concertation au niveau national en vue de partager les expériences et les bonnes pratiques au niveau régional sur la gestion des ressources biologiques du bassin						9,403,000
Cible 1.5. Strengthen policy awareness at State level on the management of biological resources	Renforcer le dialogue entre les Etats membres sur les questions de gestion des ressources biologiques du bassin du Lac Tchad						5,655,000
	Appuyer la mise en œuvre des plans d'action pour optimiser les efforts de surveillance de l'utilisation des ressources aux niveaux national et régional						4,910,000
	Redynamiser le réseau des parlementaires du Bassin du Lac Tchad pour mener un lobbying et plaidoyer permanent auprès des décideurs politiques sur la prise en compte de la biodiversité dans l'allocation des ressources budgétaires au niveau national						5,226,000
Cible 1.6. Make more effective measures to control the basin's biological resources	Appuyer l'application des mesures de contrôle de l'utilisation des ressources biologiques du Lac Tchad						5,480,000
	Renforcer la surveillance des niveaux d'eau du Lac Tchad et de ses tributaires afin de garantir les débits écologiques dans le bassin						5,469,000
Cible 1.7. Harmonise policies and strategies for the management of the basin's biological resources	Mener des études pour évaluer le niveau de convergence des politiques et stratégies de gestion des ressources biologiques des pays membres du bassin						5,525,000
	Élaborer un document de stratégie et de politique commune pour la gestion des ressources biologiques du bassin						5,823,000

AXE 1. AMÉLIORATION DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES BIOLOGIQUE						
Cible 1.8. Promote the sustainable use and management of the basin's ecosystems	Développer et mettre en œuvre un programme de réhabilitation des corridors des zones-tampons et des portions des terres appropriées illégalement					5,065,000
	Développer des programmes pilotes pour la conservation et la gestion durable des zones humides					5,067,000
	Promouvoir les activités de restauration des écosystèmes et des terres dégradées du bassin					5,877,000
	Elaborer des projets pilotes d'écotourisme basés sur les modèles existants et réussis sous d'autres pays					6,000,000
Cible 1.9. Capacity-building of stakeholders on the management of biological resources	Développer et mettre en œuvre les programmes de sensibilisation et d'éducation sur la gestion durable des ressources biologiques et des services écosystémiques du bassin					6,425,000
	Développés les initiatives de renforcement des capacités sur la gestion durable des ressources biologiques et des services écosystémiques du bassin					4,942,000
TOTAL PRIORITY AREA 1						142,623,000

AXE.2. AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DU SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE BLT						
Cible 2.1. Améliorer les connaissances sur la biodiversité dans le bassin	Réaliser l'état de lieux de la biodiversité du bassin et l'évaluation périodique et systématique des acteurs d'intervention					1,859,000
	Réaliser des inventaires périodiques et suivi écologique des ressources biologiques du bassin ;					2,675,000
	Mettre en place un système de base des données solide sur les ressources biologiques du bassin pour une meilleure planification					4,450,000
Cible 2.2. Ensure effective monitoring of biodiversity in the basin	Evaluer périodiquement le niveau de dégradation des ressources biologiques du bassin					1,602,000
	Mettre en place un système de suivi, de collecte et de gestion des informations sur la biodiversité					3,635,000
	Promouvoir le partage et la diffusion des résultats du suivi de la biodiversité dans le bassin					2,660,000
	Promouvoir les bonnes pratiques de suivi géré par les communautés bénéficiaires					2,225,000
	Evaluer le niveau de mise en œuvre du PARB par les Etats membres					3,580,000
	Engager le dialogue avec les parties prenantes sur les résultats de l'analyse de l'évaluation de la biodiversité et la mise en œuvre du PARB, et formuler des recommandations					2,655,000
TOTAL AXE 2						25,341,000

AXE 3. UTILISATION DURABLE ET PARTAGE ÉQUITABLE DES BÉNÉFICES ISSUS DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES						
Cible 3.1. Renforcer le développement des chaînes de valeurs des ressources biologiques et génétiques du bassin	Renforcer les capacités des groupes communautaires sur le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages issues de l'exploitation des ressources génétiques (APA)					15,573,000
	Evaluer et valoriser les savoirs traditionnels associés aux ressources biologiques et génétiques					12,083,829
	Développer les chaînes de valeurs basées sur les ressources biologiques du BLT					12,703,000
	Accompagner et appuyer les Etats membres à développer les instruments juridiques relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya					5,678,000
	Opérationnaliser le processus d'obtention des permis d'exploitation des PFNL dans les Etats du BLT					6,490,000

AXE 3. UTILISATION DURABLE ET PARTAGE ÉQUITABLE DES BÉNÉFICES ISSUS DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES						
Cible 3.2 : Renforcer les activités socio-économiques des communautés locales en tenant compte de l'aspect genre	Mettre en place les initiatives génératrices des revenus ciblant les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables ;					10,638,800
	Appuyer les petits producteurs dans les domaines de production vivrière et des petits bétails					12,796,343
	Créer des innovations agro-pastorales durables à l'endroit des populations autochtones et locales					12,825,219
	Créer les mécanismes autochtones en matière d'activités génératrices des revenus (AGR) en lien avec la protection des ressources biologiques					7,107,676
Cible 3.3: Appuyer et accompagner les peuples autochtones et communautés locales dans la création des activités alternatives pour réduire les pressions sur les ressources biologiques du bassin	Promouvoir les activités dans le domaine des énergies renouvelables					12,390,133
	Promouvoir les activités dans le domaine de l'aquaculture, de compostage et de cultures fourragères					27,798,000
	Inciter les communautés à promouvoir des actions de recyclage des déchets pour contribuer à l'assainissement des écosystèmes du bassin					10,782,000
Cible 3.4: Appuyer et renforcer les capacités des producteurs agricoles et les filières associées dans l'utilisation des techniques de production saines en lien avec la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la biosécurité	Appuyer et encourager les producteurs agropastoraux dans l'utilisation des intrants bio dans leur chaîne de production					9,261,000
	Renforcer les capacités des parties prenantes sur le Protocole de Cartagena et ses modalités de mise en œuvre					15,573,000
	Accompagner et appuyer les Etats membres pour développer des instruments juridiques relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la biosécurité					7,758,000
	Mettre en place un laboratoire agrégé de biotechnologie qui tient compte de la biosécurité au niveau du bassin					4,652,000
Cible 3.5 : Promouvoir la gouvernance locale des ressources biologiques du bassin	Renforcer les capacités des populations locales en matière de gouvernance des ressources biologiques					2,458,000
	Renforcer les connaissances des acteurs locaux sur le processus de dégradation des terres en vue d'une utilisation rationnelles des ressources biologique du bassin					3,540,000
	Impliquer les leaders communautaires dans les instances de prise de décision en matière de gestion durable des ressources biologiques du bassin					1,758,000
	Appuyer la prise en compte les questions de gestion durable des ressources dans le processus d'élaboration ou d'actualisation des Plans de Développement Régionaux/ ou Provinciaux/Communaux					5,058,000
Cible 3.6: Accroître la participation du public dans la gestion durable des ressources biologiques du bassin	Appuyer les micro-projets à base communautaire sur la gestion et utilisation durable des ressources biologiques dans le bassin					6,758,000
	Mettre sur pied un programme des « Amis du Bassin Lac Tchad » dans l'objectif d'organiser une compétition annuelle sur les bonnes pratiques en matière de gestion durable des ressources biologiques du bassin					5,900,000
Cible 3.7 : Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables au sein des communautés	Renforcer les capacités des communautés locales sur l'utilisation des énergies renouvelables					8,233,000
	Appuyer les communautés locales en vue de l'accès aux équipements sur les énergies renouvelables dans le bassin					6,858,000
TOTAL AXE 3						224, 673,000
TOTAL GÉNÉRAL (Total Axe 1 + Total Axe 2 + Total Axe 3)						392, 637,000